

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN SEINE-SAINT-DENIS

SYNTHÈSE

Octobre 2021

En Seine-Saint-Denis, territoire marqué par des fragilités socio-économiques et un dynamisme social important, des actions publiques ont été mises en place afin d'améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à leurs droits : le plan Territoires 100% inclusifs et le Schéma Autonomie et Inclusion, le plan Défi handicap, la modernisation de système d'information de la MDPH, la « réponse pour tous »¹. De nombreuses institutions sont impliquées dans la mise en œuvre de ces politiques aux niveaux départemental et national². Sur ce territoire, ces actions représentent des enjeux particulièrement importants en raison d'une demande sociale forte qui se heurte à la faiblesse de l'offre existante dans ce domaine.

Une étude partenariale pour améliorer la visibilité des ressources au profit des professionnel.le.s



Dans ce contexte, les membres de l'Observatoire des données sociales (ODDS) ont décidé de réaliser une étude sur le handicap en lien avec le quatrième Schéma Départemental en direction des Personnes âgées et des Personnes en situation de handicap (2019-2024)³. Face à la multiplication des ressources sur ce sujet, l'étude vise à accroître la visibilité des initiatives existantes, afin de contribuer au maillage territorial et à un travail transversal au profit des professionnel.le.s et des usager.ère.s en situation de handicap⁴.

L'étude s'inscrit dans la continuité des travaux préalables de l'ODDS sur l'accès aux droits, identifiant un taux de recours important aux prestations des personnes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis⁵. D'une part, cette étude répond à la nécessité de disposer d'une approche globale de la répartition de l'offre sur ce territoire. D'autre part, il s'agit de fournir une vision nuancée sur les besoins des usager.ère.s sur une échelle plus fine. Ces ressources nous permettent de produire des comparaisons interdépartementales et d'identifier des caractéristiques spécifiques à la Seine-Saint-Denis à la période de la collecte des données (2016-2018)⁶.

Principalement, cette étude a comme objectifs de :

- Caractériser le parcours et les profils des usager.ère.s en situation de handicap ;
- Mettre en lumière le vécu et attentes des personnes en situation de handicap ;
- Mettre en regard l'offre des dispositifs d'aide et de soutien aux personnes en situation de handicap à la demande existante.

Une capitalisation des travaux existants



Notre méthodologie repose sur un des principes fondateurs de l'ODDS : la mise à disposition des données fiables concernant les usager.ère.s en Seine-Saint-Denis et des analyses partagées à partir des ressources statistiques communes. Ainsi, la méthodologie est fondée sur la capitalisation des données produites par l'ODDS, par les acteurs-riche.s du département et par les statistiques publiques (DREES, CNAF). Ces ressources ont permis à réaliser une analyse des données à des échelles locale, nationale et infra-départementale.

Cette étude se base sur la définition de la loi du 11 février 2005 qui prend en compte l'environnement et l'interaction entre la personne en situation de handicap et son entourage⁷. Partant d'une définition plus « large », l'enquête handicap et santé (auprès de personnes de 15 ans et plus) recense 11,5 millions personnes en situation de handicap en 2008 en France, tandis que l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV, 2018) sur les 15-64 ans et l'enquête emploi estimait de 2 à 2,5 millions de personnes en situation de handicap en 2011, soit 6% de la population française⁸. Ainsi, selon la définition adoptée, large ou restreinte, les études peuvent mener à des estimations différentes : l'une était fondée sur la question de la reconnaissance des droits d'un point de vue administratif, l'autre sur l'imbrication entre la perte d'autonomie et la vieillesse, ainsi que les « limitations prolongées vis-à-vis du travail ».

En revanche, l'ensemble de ces enquêtes ne permettent pas de cerner la totalité des personnes qui n'ont pas une reconnaissance officielle de leur handicap, du fait qu'elles se trouvent en dehors des registres officiels. Il s'agit là d'une limite à prendre en compte dans l'interprétation des données.

Le dépistage du handicap comme enjeu majeur en Seine-Saint-Denis



En Seine-Saint-Denis, en 2016, le taux de grande prématurité est le plus important d'Ile-de-France⁹. Le taux de mortalité infantile reste un des plus élevés en Ile-de-France (voir tableau 1). Ces indicateurs, parmi les principaux facteurs

de risque d'origine périnatale, indiquent un besoin accru de prise en charge médicale.

Or, plus de la moitié des communes séquanodionysiennes se trouve dans une zone d'intervention prioritaire de lutte contre la désertification médicale. À titre d'exemple, en Seine-Saint-Denis, **le taux d'enfants par pédiatre est de 2 618** et la densité de pédiatres est 5 fois moins élevée qu'à Paris et 2 fois moins élevée qu'en Île-de-France (52 pédiatres pour 100 000 habitant.e.s contre 97 pour l'Ile-de-France et 67 pour la France métropolitaine¹⁰). Les caractéristiques territoriales, médicales, socio-économiques et démographiques de la population ont de ce fait des conséquences sur les conditions de travail des professionnel.le.s.

Tableau 1 : Taux de mortalité infantile

Département	Taux de mortalité infantile pour 1 000 enfants nés vivants entre 2015 et 2017
75 Paris	3,8 ‰
92 Hauts-de-Seine	3,3 ‰
93 Seine-Saint-Denis	4,3 ‰
94 Val-de-Marne	4 ‰
77 Seine-et-Marne	3,9 ‰
78 Yvelines	3,6 ‰
91 Essonne	4,3 ‰
95 Val-d'Oise	4,6 ‰
France métropolitaine	3,5 ‰

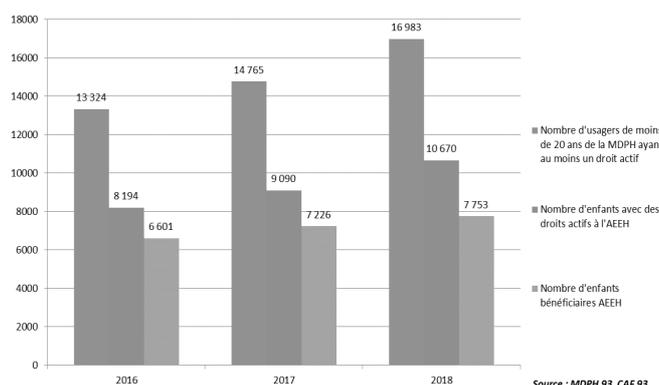
Source : Insee, État civil, Estimations de population

Ainsi, le nombre des bénéficiaires enfants de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), parmi les plus bas en Ile-de-France¹¹, doit être interprété avec précaution (voir figure 1).

Ce chiffre pourrait être attribué à une identification tardive ou plus difficile au niveau médical et de processus de reconnaissance de droits au niveau de la CDAPH et de la MDPH plus longs en Seine-Saint-Denis.

Afin de compléter ces données, un projet du service de la PMI vise actuellement à quantifier le nombre d'enfants ayant un handicap en cours de diagnostic avant l'âge de 3 ans, à l'aide de certificats de santé. Ce projet est mené en coopération avec le Pôle Innovation petite enfance et parentalité dans le cadre d'une action du Schéma départemental petite enfance et parentalité.

Figure 1 : Évolution et comparaison de nombre d'usagers enfants (moins de 20 ans), ayant un droit actif à l'AEEH et nombre de bénéficiaires de l'AEEH



Aspects méthodologiques

Notre parti pris méthodologique a été, dans le cadre de cette étude, de parcourir les différentes étapes de la vie, les jeunes de 0-20 ans, des adultes de plus de 20 ans et des personnes âgées de plus de 65 ans, en considérant séparément les personnes pour lesquelles le handicap était intervenu avant la vieillesse.

Cette entrée par tranche d'âge a été possible en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de la gestion administrative des aides.

L'usage des données administratives est avantageux en raison, d'une part, des effectifs pris en compte, souvent beaucoup plus importants que ceux des enquêtes, et d'autre part, de leur mise à jour régulière.

Un territoire sous-doté en équipements pour le handicap, malgré l'expression d'une forte demande dans ce domaine

La Seine-Saint-Denis compte 2,3 fois plus d'allocataires des prestations liées au handicap que la moyenne nationale. En revanche, l'offre médico-sociale spécifique pour les personnes en situation de handicap démontre un taux d'équipement parmi les plus faibles de la France métropolitaine pour tous les âges. Ainsi, pour les adultes, le taux d'équipement global en hébergement pour 1000 habitant.e.s âgé.e.s de 20 à 59 ans est plus de deux fois inférieure à la moyenne nationale (1,6 contre 4,1) et est **le deuxième plus faible d'Ile-de-France après Paris**. En 2019, la MDPH de Seine-Saint-Denis indique qu'elle prononce trois fois plus d'orientations que de places disponibles dans le département. Elle décompte environ 400 enfants et 1000 adultes sans solution¹². Pour les jeunes, pour 1000 habitants de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis dispose de 3,9 places d'hébergement en établissements et de 2,3 places services d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD). Il s'agit du taux le plus faible en comparaison avec les autres Départements d'Ile-de-France.

Tableau 2 : Taux d'équipement en établissements et services pour enfants pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans

Département	Taux d'équipement global en établissements d'hébergement (places, y compris accueil de jour) (*)			Taux d'équipement en places en Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD)		
	2012	2017	Evolution en point	2012	2017	Evolution en point
75 Paris	4,1	4,7	0,6	2,1	2,6	0,5
92 Hauts-de-Seine	4,6	4,7	0,1	2,2	2,5	0,3
93 Seine-Saint-Denis	3,8	3,9	0,1	2,2	2,3	0,1
94 Val-de-Marne	4,6	4,8	0,2	2,1	2,0	-0,1
77 Seine-et-Marne	5,8	5,1	-0,7	3,0	3,5	0,5
78 Yvelines	4,7	4,7	0,0	2,1	2,7	0,6
91 Essonne	5,3	5,1	-0,2	2,5	2,5	0,0
95 Val-d'Oise	4,3	4,5	0,2	2,0	2,3	0,3
France métropolitaine	6,5	6,5	0,0	2,8	3,3	0,5

(*) : Places en IME; en établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés; en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP); en instituts d'éducation motrice (IEM) ; en établissements pour déficients sensoriels, y compris places d'accueil de jour

Sources : DREES - DRJSCS, Panorama Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale pour les places d'hébergement et Insee, estimations provisoires de population au 01/01 de l'année suivante

Les familles et professionnel.le.s, souvent démuni.e.s face à un manque d'informations



Selon le Conseil économique, social et environnemental, entre 15 et 30 % des enfants et jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance en France présentent des handicaps et souvent d'ordre psychique¹³. Au niveau départemental, une étude menée en 2016 sur un échantillon de 327 enfants et jeunes, révèle des résultats encore plus prononcés. **Le handicap constitue le motif d'entrée en protection de l'enfance dans près de la moitié des cas d'enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (46%) en Seine-Saint-Denis¹⁴.**

Leur entrée à l'ASE est majoritairement due à l'impossibilité des parents de prendre en charge les besoins liés au handicap ou à leur refus de reconnaître le handicap. Ces résultats confirment d'une part, l'importance de l'accompagnement des parents, et, d'une autre part, le constat d'une lisibilité limitée des dispositifs existants repartis inégalement sur le territoire.

Les enfants bénéficiaires de l'AEEH

(Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)

Agé.e.s majoritairement de 6 à 11 ans, les enfants bénéficiaires de l'AEEH en Seine-Saint-Denis se distinguent surtout par des taux de scolarisation plus faibles, particulièrement quand elles et ils souffrent de troubles du psychisme, du langage et de la parole - respectivement 1,9 et 2 pour 1000 en Seine-Saint-Denis contre 4,5 et 4 sur la France entière.

Par ailleurs, on observe en Seine-Saint-Denis une prévalence importante des troubles neuropsychiques chez les jeunes. La prise en charge des enfants représente un coût plus important pour leurs familles¹⁵, au regard de la proportion de bénéficiaires du complément 2 de l'AEEH en Seine-Saint-Denis (38% contre 24% pour Paris).

Plusieurs acteur.rice.s jouent un rôle important dans l'accompagnement des familles concernées: les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), les technicien.ne.s d'intervention sociale et familiale (TISF), les structures socio-médicales ainsi que les associations.

En revanche, les travaux du Schéma Départemental de la petite enfance et la parentalité (2020-2024) ont pointé l'absence de coordination de l'offre existante en termes de soutien à la parentalité. Pour y remédier, le plan d'action de ce Schéma envisage de renforcer la coordination entre les actrices et acteurs territoriaux afin de faciliter la visibilité et la lisibilité de ces dispositifs de soutien aux familles.

Les adultes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis plus concerné.e.s par la précarité et l'isolement



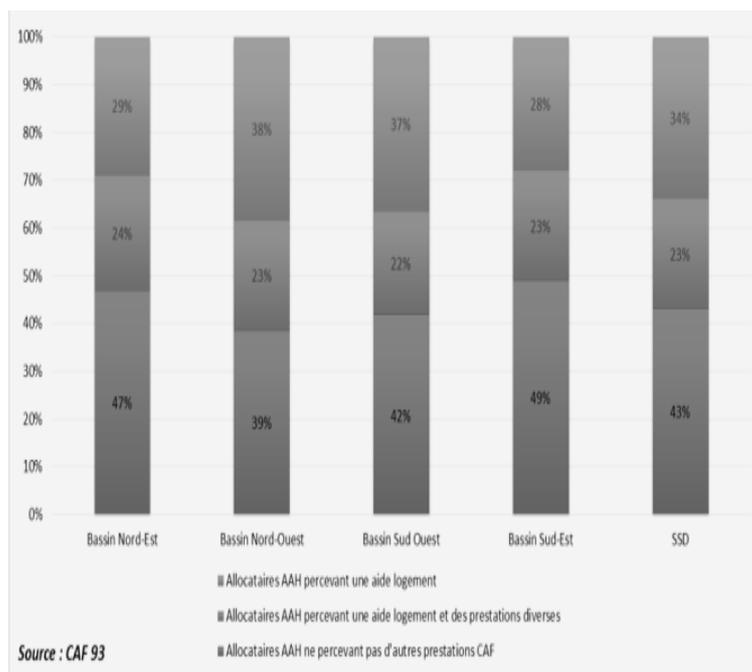
En France métropolitaine, 19% des personnes ayant un handicap et âgées de 16 à 64 en France métropolitaine déclarent vivre seules dans leur ménage contre 15% de l'ensemble de la population. Le handicap se cumule souvent avec une précarité socio-économique.

Les personnes en situation de handicap sont deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage pauvre : selon l'enquête ERFS, un quart des personnes en situation de handicap entre 15 et 59 ans sont dans un ménage pauvre¹⁶.

De manière plus accentuée, ce constat se confirme en Seine-Saint-Denis, où les allocataires sont de plus en plus âgé.e.s, majoritairement isolé.e.s mais plus souvent en couple avec enfants que dans les autres départements franciliens.

Les adultes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis figurent parmi les allocataires les plus pauvres en Ile-de-France. Cette précarité sociale et économique se traduit par une forte proportion de recours aux prestations.

Figure 2 : AAH et autres prestations CAF en 2017



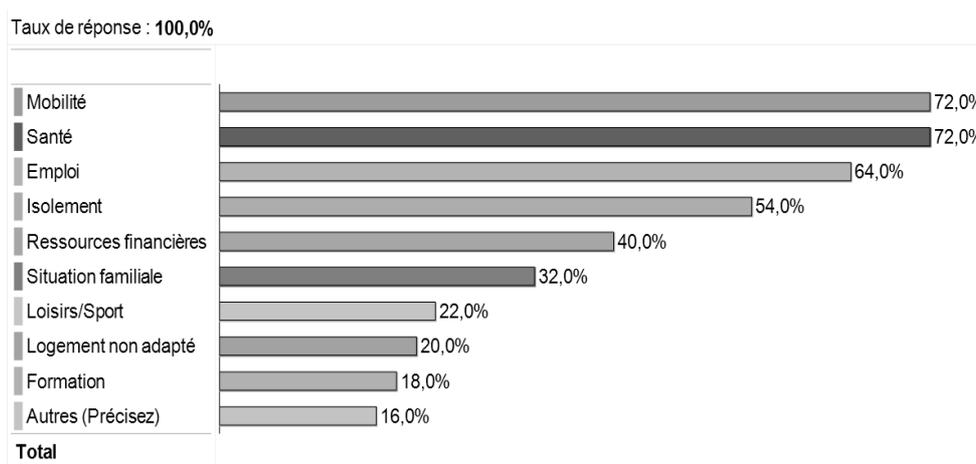
Le handicap physique et psychique, mais aussi la perception de la différence par les valides, renforcent l'isolement social des personnes en situation de handicap.

Ce vécu marque le quotidien de la moitié des personnes concerné.e.s, selon l'enquête préalable à la rédaction du Schéma Autonomie et inclusion (2019). Il est accentué par des

problèmes d'accessibilité des transports en commun et par un faible accès à l'offre culturelle ou de loisirs.

Dans leur parcours, les usager.ère.s se heurtent à la précarité socio-économique, à la dépendance à un tiers pour accomplir certaines tâches et à la difficile maîtrise de la complexité des démarches administratives, aggravées pour certain.e.s par les difficultés linguistiques.

Figure 3 : Les préoccupations des usager.ère.s en situation de handicap dans l'étude de la MDPH - 2017



Source : Étude sur le public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées Rapport Novembre 2017, page 13

Les études ont notamment fait état d'un sentiment de discrimination parmi certain.e.s enquêté.e.s. Ainsi, selon l'étude du Schéma Autonomie et Inclusion, 37% de personnes en situation de handicap interrogées se sont senti.e.s discriminé.e.s lors de leur parcours, soit dans l'espace public soit dans l'espace professionnel.

Tout de même, **l'accès aux professionnel.le.s formé.e.s aux dispositifs d'aides** - les « personnes ressources » - représentent un appui important pour les personnes en situation de handicap. Comme les usager.ère.s le soulignent, la bonne connaissance des dispositifs et des procédures se révèle primordiale dans leur parcours.

Cependant, certain.e.s professionnel.le.s de l'action sociale déclarent être démuni.e.s de même face à un système administratif jugé « complexe ».

Elles et ils expriment de ce fait, un besoin de formations adaptées. Par ailleurs, cette situation rappelle la nécessité d'articuler différents niveaux d'intervention sociale, afin de trouver les solutions adaptées à chacun.e comme l'ambitionne le plan Défi Handicap.

Un document ressource à l'attention des professionnel.le.s sur le handicap en Seine-Saint-Denis

.....

Cette étude rassemble de nombreuses données, initiatives et des ressources existantes dans ce domaine de politique publique en Seine-Saint-Denis. Elle vise à constituer un document ressource de référence pour les professionnel.le.s concerné.e.s par cette thématique. La forte production d'outils cartographiques, de diagnostics ou des guides pratiques cités témoigne d'un effort institutionnel de simplification des informations sur les dispositifs. Ces informations sont des aides et repères pour les professionnel.le.s mais également pour les usager.ère.s concerné.e.s par le handicap et leurs familles.

Par exemple, le site MAILLAGE93¹⁷ appuyé par la CNSA, permet d'obtenir des informations détaillées quant aux établissements recherchés. Parmi les initiatives, on pourrait également citer le guide pour l'offre d'accueil pour petite enfance édité par la Caisse des allocations familiales et par le Conseil Départemental¹⁸.

Quels leviers pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap ?

.....

L'étude révèle des enjeux de connaissance importants autour de populations qui mériteraient de faire l'objet des prochaines études. Il s'agit principalement des personnes

âgées, dont les personnes handicapées vieillissantes, et des personnes en rupture des droits.

Nommer les vulnérabilités, mieux comprendre les parcours des personnes en situation de handicap et leurs difficultés permettrait de répondre à des enjeux de prévention et d'information des usager.ère.s et des professionnel.le.s et de mieux éclairer les personnes en charge des politiques publiques.

Les personnes âgées en perte d'autonomie et en situation de handicap : mieux évaluer pour mieux répartir l'offre sociale

.....

Selon les projections de l'INSEE, en 2030, en Ile-de-France, le nombre de personnes âgées dépendantes serait en hausse de 23 %, pour atteindre 421 400¹⁹.

L'INSEE prévoit une des plus fortes hausses pour la Seine-Saint-Denis. Ces estimations auront une implication en termes de politiques publiques. Ainsi, selon l'INSEE, cela pourrait conduire à une forte hausse du nombre de personnes âgées à domicile (de + 35 % en Seine-Saint-Denis à + 46 % dans l'Essonne).

Considérant les défis démographiques en jeu, il importerait de mieux cerner la population des personnes âgées en perte d'autonomie. Les personnes handicapées et vieillissantes, moins connues à travers des données, éprouvent une double dépendance liée à l'âge et au handicap survenu avant la vieillesse.

Par conséquent, ils ont des besoins spécifiques en termes de prise en charge. Des prochaines études pourraient ainsi évaluer les besoins de usager.ère.s en perte d'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes). Il serait utile de connaître par exemple, leurs besoins en termes d'offre de logement, et d'accompagnement, mais également donner à voir leurs perceptions et vécu.

Les personnes en situation de handicap en rupture des droits



Les personnes en situation de handicap peuvent cumuler différents facteurs de vulnérabilité et une multiplicité de déficiences. La précarité socio-économique, le genre, l'âge, l'origine et le parcours migratoire contribuent à la manière dont le handicap est vécu par une personne. Ces facteurs jouent également un rôle dans le parcours d'accès aux droits. Par exemple, pour nombre de migrant.e.s, les difficultés linguistiques s'avèrent un obstacle important lors de la réalisation des démarches pour l'obtention des droits. Afin de connaître les parcours et trajectoires des personnes en situation de handicap lors de moments de rupture des droits, une étude par cohorte permettrait d'identifier ces ruptures, leurs causes et de mieux évaluer l'implication sur la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la DREES réalise deux projets de bases de données qui devraient permettre de mieux identifier le parcours et l'expérience des personnes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'une aide ou qui vivent un moment de rupture de leur prise en charge. Ces projets sont basés sur la compilation de données administratives des collectivités territoriales et des Caisses de sécurité sociale. Il s'agit du « Projet des Remontées Individuelles sur l'Autonomie » et de la base des données inter-administratives des ESMS (Badiane)²⁰.

Actualités sur cette thématique



La démarche usager.ère.s au service des personnes concernées par le handicap : Des mesures concrètes ont été adoptées par la DPAPH et la MDPH pour améliorer l'accessibilité des services sur le territoire : l'ouverture de l'accueil au public sans interruption lors des pauses, le déploiement d'une permanence autonomie dans la circonscription sociale de Montreuil, l'accompagnement aux démarches numériques pour l'obtention de la carte mobilité etc. Par ailleurs, le Schéma départemental Autonomie et Insertion (2019-2024) préconise la création d'une **Maison de l'autonomie** avec un accueil unique (MDPH et DPAPH) aux personnes

âgées et aux personnes ayant un handicap et leurs proches aidants. Conformément à la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, cette structure aura comme objectif d'animer un réseau de relais locaux et de créer des permanences au niveau des circonscriptions de service social et des CCAS.

« Communauté 360 » - une ligne d'écoute unique : La MDPH de la Seine-Saint-Denis et le DIH 93 sont associés au dispositif national « Communauté 360 ». Il s'agit d'une plateforme téléphonique avec un numéro unique national (0 800 360 360) aux personnes concernées par le handicap et aux proches aidants. L'équipe de conseillers en parcours construit une solution avec les appelant.e.s en mobilisant les compétences des acteurs et actrices de l'accompagnement sur le territoire.

La Plateforme TND93 : est un dispositif qui regroupe une Plateforme de Coordination et d'Orientation (P.C.O) et une Plateforme de diagnostic Autisme de Proximité (P.D.A.P.). Il a été fondé en septembre 2021, à la suite d'un appel à intérêt lancé par l'Agence régionale de Santé et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, dans l'objectif d'améliorer le dépistage des troubles du développement parmi les enfants. Il se compose d'un réseau de Centre médico-psychologique, des centres hospitaliers (Ballanger, ville-Evrard, groupement hospitalier de territoire Saint-Denis-Gonesse) et des CAMSP (centre d'action médico-social précoce) de Noisy-le-Sec et d'Aulnay-sous-Bois. Il permet ainsi d'accompagner les familles et les professionnel.le.s ; de faciliter le repérage des troubles du développement et de permettre des interventions précoces en Seine-Saint-Denis. La plateforme permet notamment de déclencher une prise en charge sans notification de la MDPH.

Le projet du pôle ressources handicap : La préfiguration d'un pôle de ressources et de conseil articulant petite enfance et handicap est prévue dans le plan d'action du Schéma départemental de la petite enfance (2020-2024). Ce projet partenarial, porté par la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis implique les actrices et acteurs du handicap. Il a comme missions :

1. D'informer, accompagner les familles concernées par le handicap ;
2. De sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels ;
3. De contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats aux différents échelons territoriaux.

Notes et références bibliographiques

¹ Pour plus d'informations sur ces mesures, voir : Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées. 2018. « Gardons le Cap, changeons le quotidien. Comité interministériel du handicap, dossier de presse, 25 octobre 2018.

<https://handicap.gouv.fr/presse/dossiers-de-presse/article/comite-interministeriel-du-handicap-du-25-octobre-2018>.

Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées. Présentation de la démarche "Territoires 100% inclusifs". 5 juillet 2018.

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/territoires-100-inclusifs/article/presentation-de-la-demarche-territoires-100-inclusifs>.

² Par exemple : Le CNSA, l'Agence régionale de santé (ARS), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DPAPH) et les autres directions du Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales, les villes, l'Education Nationale, Pôle emploi, la Caisse Primaires d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'assurance vieillesse (CNAV), etc.

³ Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. *Quatrième Schéma départemental Autonomie et Inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (2019-2024)*. Bobigny : Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ; Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. 2018. *Attentes et besoins des personnes âgées et handicapées en vue de l'élaboration du Schéma autonomie 2019-2023*. Bobigny : Service du projet de gestion et de l'évaluation, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, Direction de la population âgée et des personnes handicapées.

⁴ Nous avons privilégié l'appellation « personne en situation de handicap », car cette terminologie met en avant la dimension situationnelle du handicap : la déficience qui affecte la personne crée dans certaines situations un désavantage.

⁵ Observatoire des données sociales. 2017. *L'accès aux droits sociaux. Recours aux prestations sociales et lieux d'accueil et d'accompagnement des usagers analyses cartographiques et statistiques*.

⁶ Les données statistiques sont produites par les partenaires de l'ODDS et par des institutions publiques (INSEE, DREES).

⁷ Revue Reliance. 2006. « Aspects essentiels de la loi du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». *Reliance*, 2006/4, n° 22: 81-85. DOI: 10.3917/reli.022.0081.

<https://www.cairn.info/revue-reliance-2006-4-page-81.htm>

⁸ Dauphin, Laurence., Eideliman, Jean-Sebastien. 2021. « Synthèse - Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI »? ». *Les dossiers de la DREES*, n° 74 (février).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/elargir-les-sources-detude-quantitative-de-la-population>

⁹ En 2016, on compte 7,1% de prématurés, 1,3% des grands prématurés (1% au niveau national) et 0,5% de très grands prématurés (0,3 au niveau national).

¹⁰ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. 2021. «Data.drees.solidarites-sante.gouv.fr - Données statistiques publiques en santé et social ».

<https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/>

¹¹ Selon les données de la MDPH de 2017, la Seine-Saint-Denis est le troisième département francilien avec le taux le plus bas des jeunes bénéficiant de l'AEEH.

¹² Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. 2019. *Bilan d'activités de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Seine-Saint-Denis (MDPH)*. Bobigny : MDPH.

¹³ Dulin, Antoine. 2018. *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*. Paris : Conseil Economique et social et environnemental.

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avi/s/2018/2018_17_protection_enfance.pdf

¹⁴ Observatoire de la protection de l'enfance (ODPE). 2016. *Etude handicap et protection de l'enfance*. Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

¹⁵ Les compléments sont particulièrement liés aux répercussions en termes de coût financier pour les parents. Ils sont accordés en fonction des dépenses liées au handicap, de la réduction ou de la cessation d'activité professionnelle d'un ou des parents, ou de l'embauche d'un tiers, mais aussi en fonction de la gravité du handicap

¹⁶ Baradji, Eva., Dauphin, Laurence., Eideliman, Jean-Sébastien. 2021. « Comment vivent les personnes handicapées ». *Les dossiers de la DREES*, n°75. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/DD75.pdf>

¹⁷ Maillage 93. 2021. « Portail des professionnels de la santé et de l'autonomie ».

<https://maillage93.sante-idf.fr/accueil.html>

Voir également : Handidonnées panorama des données sur le handicap en régions. 2021. « Panorama régional des données sur le handicap en Ile-de-France ».

<https://idf.handidonnees.fr/>

¹⁸ Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis., Caisse d'Allocations Familiales de la

Seine-Saint-Denis. 2018. Repères et témoignages sur le handicap. Quel accueil pour mon enfant ?

https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/guide_handicap.pdf

¹⁹ Herviant, Julie., Khelladi, Issam., Wolber, Odile et al. 2019. « Un quart de personnes âgées dépendantes supplémentaires en Ile-de-France à l'horizon 2030 ». *INSEE Analyses*, n°96, avril 2019. Saint-Quentin-en-Yvelines : Insee Ile-de-France. En coopération avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, l'ARS, la DASES, la mairie de Paris et la Fédération des particuliers employeurs de France.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4124769>

²⁰ Aubert, Patrick. 2021 (Février). Handicap et autonomie : des enjeux d'inclusion... y compris dans les statistiques.

<https://blog.insee.fr/handicap-et-autonomie-desenjeux-dinclusion-y-compris-dans-les-statistiques>

Cette étude a été réalisée par l'Observatoire Départemental des Données Sociales (ODDS). Elle s'appuie sur les données et contributions des partenaires mais également sur les données de la statistique publique (INSEE, DRESS, CNAF) accessibles en Open Data. Le Département de la Seine-Saint-Denis, pilote de l'ODDS, a coordonné l'étude, mis à disposition des ressources cartographiques et réalisé la publication.

L'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) est **un espace partenarial créé en 2011 par les principaux acteurs du domaine social en Seine-Saint-Denis** : la Préfecture, le Département (représenté par le Service de l'observatoire départemental), la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL), l'Union départementale des CCAS (UDCCAS), la Fédération des centres sociaux (FDCS). Cet Observatoire a pour vocation de **mettre en partage des données fiables** concernant la population du département et les bénéficiaires des prestations, **d'établir des diagnostics sociaux partagés** à partir des données collectées et de mener des études socio-démographiques.

Cette mise en commun des connaissances est **un levier pour les actions et politiques à mettre en œuvre**, que ce soit de manière commune ou en compétence propre, pour un meilleur service aux usager.ère.s du territoire. L'apport de données et de connaissances des partenaires au sein de l'ODDS est un outil d'aide à la décision supplémentaire pour les partenaires.

Contacts



ODDS

Juliana Mota de Siqueira

Tél. 01 43 93 77 24

Mail. contact@odds-93.fr

Site. <http://www.odds93.fr>

Étude handicap

Nisrin Abu Amara

Tél. 01 43 93 88 22

Mail. nabuamara@seinesaintdenis.fr